

Règlement intérieur

1. Condition d'accès

1.1. Condition d'âge et de niveau

L'académie s'adresse aux jeunes musiciens souhaitant bénéficier du conseil de professionnels de renom, préparer les concours internationaux d'artiste interprète, les concours de recrutement d'orchestre, l'entrée dans les conservatoires et écoles supérieures françaises et européennes, se perfectionner.

L'académie ne prend pas en charge les élèves mineurs en dehors des heures de cours et des concerts. L'académie se décharge de toute responsabilité concernant les dommages qui pourraient être causés par mon enfant ou à celui-ci. Les enfants doivent être couverts par une assurance responsabilité civile.

1.2. Modalités d'inscription

Les inscriptions sont possibles en ligne sur le site de l'académie. Les inscriptions seront validées une fois le paiement en ligne effectué.

Le nombre de places est limité et les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée.

Pour les inscriptions tardives, l'académie ne garantit pas le choix du professeur.

1.3. Date limite d'inscription

Les inscriptions sont closes le 30 juin de chaque année.

1.4. Modalité d'accueil

Les stagiaires doivent se présenter au bureau de l'académie au conservatoire de Lyon dès leur arrivée pour finaliser l'inscription.

L'académie se déroule au sein du conservatoire à rayonnement régional de Lyon. Les stagiaires doivent respecter les installations et matériels mis à disposition, notamment l'interdiction absolue de manger, boire et fumer dans les salles de travail. Le non respect de ces dispositions peut entraîner l'exclusion, sans remboursement des frais.

2. Conditions de paiement

2.1. Tarification

Les tarifs de l'académie sont fixés par le conseil d'administration.

L'académie propose plusieurs formules tarifaires, avec ou sans hébergement, avec ou sans la demi-pension.

L'inscription à l'académie inclut le paiement de frais de dossier.

Le tarif auditeur permet d'assister à tous les cours et classes de maître et donne un accès privilégié aux auditions et concerts.

En contrepartie des locaux et matériels mis à disposition de l'académie par le conservatoire de Lyon, les élèves de l'établissement bénéficient de tarifs préférentiels.

2.2. Modalités de paiement

Les formes de paiement acceptées sont les espèces, chèques et virements bancaires. Les paiements sont libellés à l'ordre du Trésor Public. Les stagiaires qui règlent par virement bancaire s'engagent à prendre à leur charge les frais de virement.

Les stagiaires doivent s'acquitter des frais de dossier de 150 € pour valider leur inscription.

Une facture peut être délivrée sur demande.

Aucun stagiaire n'est admis en cours tant que les frais de séjour et de stage n'ont pas été intégralement réglés.

2.3. Annulation et remboursement

Aucun remboursement des frais de dossier ne sera effectué après inscription définitive..

L'académie se réserve le droit, en cas d'événements indépendants de sa volonté, en cas d'indisponibilité d'un des enseignants ou d'insuffisance de participants d'annuler tout ou partie des cours. Les sommes versées sont alors restituées dans les meilleurs délais, à l'exclusion de toute indemnité.

Un départ prématuré en cours de stage ne donne lieu à aucun remboursement.

3. Hébergement

L'académie, en partenariat avec l'ECAM Lyon, propose une formule d'hébergement en résidence universitaire à 5 minutes du conservatoire. Ce sont des chambres individuelles avec réfrigérateur et lavabo. Les douches et WC ainsi que la cuisine sont collectifs. Les draps sont fournis.

Le nombre de chambres disponibles est limité et les chambres sont attribuées en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.

L'académie prend en charge les réservations.

Les frais d'hébergement sont à régler à l'académie.

Les stagiaires s'engagent à respecter le règlement de la résidence et à faire preuve de discrétion entre 22h00 et 8h00.

Les stagiaires de moins de 17 ans ne peuvent bénéficier de ce mode d'hébergement sauf autorisation parentale spécifique et doivent donc se loger par leurs soins.

4. Disposition diverses

4.1. Assurances

L'académie a souscrit toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques encourus par les stagiaires pendant la durée des sessions. Elle décline néanmoins toute responsabilité concernant les vols, pertes ou détérioration des instruments et objets personnels des stagiaires qui restent placés sous la responsabilité de leurs propriétaires. Il est donc recommandé aux stagiaires d'assurer leurs effets personnels.

Les stagiaires doivent par ailleurs être assurés en responsabilité civile personnelle.

4.2. Captations

Les prestations pourront être enregistrées et des photographies et articles publiés. Les stagiaires cèdent à l'académie le droit de fixer, reproduire, faire reproduire leurs prestations sur tout support

existant ou à venir, ainsi que le droit de les diffuser en France et à l'étranger, dans un but promotionnel et hors de tout usage commercial.

4.3. Acceptation du règlement

L'inscription à l'académie de Fourvière implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.